



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Connaissance de la
CHASSE

CHASSER EN TOUTE SÉCURITÉ

TENIR SON ARME EN SÉCURITÉ AU POSTE



LA BONNE ATTITUDE

En poste fixe, assis ou debout, au petit comme au grand gibier, il est recommandé de tenir son arme à deux mains, canons franchement dirigés vers le ciel.



POSITIONS À RISQUE

Je ne pose pas mon arme fermée contre un arbre ou un mirador.

Je ne dirige jamais le canon de mon arme à l'horizontale (même sur un mirador), ni vers mes pieds.

**À la chasse, plus de 30% des accidents sont des auto-accidents
au cours desquels le chasseur se blesse lui-même.**

Ces mesures de sécurité sont des recommandations de l'OFB. Elles deviennent obligatoires dès lors qu'elles sont spécifiquement inscrites dans le Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) mis en place par votre FDC. Renseignez-vous auprès de celle-ci.

AFFICHEZ-MOI
DANS VOTRE
RENDEZ-VOUS
DE CHASSE



www.ofb.gouv.fr

